

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 236/2023

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de M. Julien COTAINA, représentant la société déménagements DIADEM pour une autorisation de stationnement d'un véhicule de déménagement sur le parking rue des Remparts mardi 5 septembre.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - Le mardi 5 septembre de 7h à 12h La société déménagements DIADEM est autorisée à stationner sur 2 places son véhicule de déménagement sur le parking rue des Remparts.

**ARTICLE 2** - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

**ARTICLE 3** - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à M. Julien COTAINA, représentant la société déménagements DIADEM 64 boulevard Sault - 75012 PARIS
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre technique municipal

A Seyssel, le 29 août 2023

Le Maire  
Gérard LAMBERT

